



SUD Éducation, la CNT et la CGT Educ'action  
organisent pour tout·e·s les salarié·e·s de l'ÉN  
un stage de formation syndicale et pédagogique

jeudi 16 et vendredi 17 mai 2019 à Lyon



# individualisation ou coopération ?



La pédagogie, parlons-en ! Oui mais comment et pourquoi en parler ? Est-ce vraiment une question syndicale ?

Quand elle prend à bras-le-corps les questions du sens de l'école et du rapport au savoir, quand elle invente des pratiques d'enseignement coopératives, quand elle les mutualise pour reconstruire du sens autour de notre métier, quand elle permet de répondre dans nos pratiques professionnelles à la question urgente de « quelle humanité voulons-nous devenir ? », alors la pédagogie rencontre le syndicalisme et devient l'outil d'une alternative possible. Changer la société ? C'est aussi changer l'école ! Individualiser ou coopérer ? Deux approches pédagogiques et syndicales pour quelles finalités ?

modalités d'inscription au verso

*Nombreux ateliers  
Pédagogie antisexiste,  
conditions de travail, théâtre  
de l'opprimé, vie démocratique  
dans la classe, Connais tes droits,  
voyage en utopie, antihierarchie,  
aucun apprentissage n'évite le  
voyage, marchandisation  
de l'école,  
etc...*

## Programme

### jeudi 16 mai

- 9h-9h15 : accueil, présentation du stage et inscriptions aux ateliers du jour
- 9h15-10h45 : conférence plénière puis débat avec Catherine Chabrun (ICEM) et Maria-Alice Médioni (GFEN) : « Comment commencer avec les pédagogies coopératives et la pédagogie Freinet ? »
- 11h-12h15 : ateliers pratiques animés par des militant·e·s
- 12h15-13h45 : pause déjeuner, repas préparé par la cantine militante de Vaulx
- 13h45-15h et 15h15-16h30 : ateliers pratiques animés par des militant·e·s

### vendredi 17 mai

- 8h45-9h : accueil, inscription aux ateliers
- 9h-10h30 : conférence plénière puis débat avec Charlotte Nordmann, philosophe et essayiste : « Les individus ne sont pas des atomes : faut-il opposer coopération et individualisation ? »
- 10h30-12h : ateliers pratiques animés par des militant·e·s
- 12h-13h30 : pause déjeuner, repas partagé entre les stagiaires
- 13h30-14h45 et 15h-16h15 : ateliers pratiques animés par des militant·e·s
- 16h15-17h : bilan en plénière « pratiques pédagogiques et perspectives syndicales »

# individualisation ou coopération ?



## Intervenant.e-s

Charlotte Nordmann (essayiste), Catherine Chabrun et Catherine Mazurie (ICEM), Valérie Franc, Romain Geffrouais, Maria-Alice Médioni et Gérard Médioni (GFEN), commissions syndicales antisexistes et anti-hiérarchie, et plus encore...

**QUAND ?** Les 16 et 17 mai 2019

**OÙ ?** Bourse du Travail de Lyon, Place Guichard

**COMMENT ?** Demande par voie hiérarchique avant les vacances de printemps

## Petite sitographie

SUD : <http://www.sud-arl.org/>  
CNT : <http://www.cnt-f.org/cnt69/union/cnt-educ-69/>  
CGT : <http://educationcgtlyon.ouvaton.org/>  
GFEN : <http://www.gfenlyonnais.fr/>  
ICEM : <http://marelle.org/glem/>  
Collectif anti-hiérarchie : <http://www.abasleschefs.org/>

Pensez à amener vos « outils » papiers ou numériques, des échanges de pratiques sont prévus à la fin du stage



## Comment s'inscrire ?

→ En prévenant Sud Éducation 69 de votre participation.  
→ En adressant une demande écrite de congé formation syndicale au chef d'établissement dans le secondaire ou au DASEN dans le primaire, sur le modèle suivant au plus tard le vendredi 12 avril 2019.

À ....., le.....

Madame la Rectrice  
s/c du chef d'établissement  
OU Mme/M. le DASEN  
s/c de l'IEN

Mme/M. .... (Prénom, NOM, fonction, affectation), demande à bénéficier d'un congé pour formation syndicale de 2 jours, en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n°84-474 du 15 juin 1984, en vue de participer à la session de formation qui se déroulera les 17 et 18 mai 2018 à Lyon sous l'égide du CEFI Solidaires, 144 Bd de la Villette, 75019 Paris.

Signature

## Se former ? Un droit !

Chaque fonctionnaire ou agent non-titulaire, syndiqué ou non, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an, fractionnable à volonté (une journée minimum), sans aucun retrait de salaire.

La demande doit être faite un mois avant le stage, par voie hiérarchique, auprès de l'autorité compétente (Recteur, DASEN).

A défaut de réponse le quinzième jour qui précède le stage, le congé pour formation est réputé accordé. Les décisions exceptionnelles qui le refuseraient doivent être motivées par des nécessités de service et communiquées à la commission paritaire qui suit.

L'administration peut demander, après le stage, une attestation émanant de l'institut de formation. Elle ne peut exiger ni convocation ou autre document, ni d'information sur l'objet de ce stage.

Pour mettre en place dans votre équipe ce que vous aurez appris au stage, n'hésitez pas à venir à plusieurs du même établissement !

**N'oubliez pas de prévenir SUD Education 69 de votre participation**  
**[sudeduc69@sud-arl.org](mailto:sudeduc69@sud-arl.org) ou 04 72 37 79 47**

**Date limite de demande à la hiérarchie : vendredi 12 avril**